

SEANCE DU 06 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le six avril à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie d'Hautot-Saint-Sulpice sous la présidence de Monsieur LEMETTAIS Vincent, Maire d'Hautot-Saint-Sulpice.

Présents : Mesdames et Messieurs, AUZOU Patricia, HORCHOLLE Patrice, BLONDEL Virginie, BARBULEE Catherine, GROUT Stéphanie, CAHARD Ghislaine, PAGE Lydia, BARBARAY Marc, ROUX François, LEHMAN Franck et GUEDON Lionel

Absents excusés : Messieurs REVERT Rémi (pouvoir Mme GROUT Stéphanie), PICARD Jean-Baptiste

Absents : Monsieur GREPIER Michel (décédé le 04/04/2017)

Madame AUZOU Patricia est élue secrétaire de séance.

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur Vincent LEMETTAIS demande à l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire de Monsieur Michel GREPIER, Conseiller municipal, décédé le 04 avril 2017.

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté.

1 - Approbation du Compte Administratif 2016 :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2122-21, L.2343-1 et R.2342-1 à D2342-12,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2016 approuvant le budget primitif de l'exercice 2016,

Le maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2016,

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame Ghislaine CAHARD conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal

Par voix 12 pour, 0 contre, 0 abstention,

Adopte le compte administratif de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
- Dépenses	75 707.11 €	351 075.09 €
- Recettes	147 472.55 €	333 005.86 €
- Excédent - Déficit	71 765.44 €	18 069.23 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2016 de Monsieur le Receveur qui est en concordance avec le compte administratif 2016.

2 - Affectation des résultats 2016 au budget 2017 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Vincent LEMETTAIS,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016, le 06 avril 2017,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement global de : **112 970.31 €**

Pour mémoire Prévisions budgétaires	
Solde d'exécution d'investissement : Excédent d'investissement de clôture.....A	30 453.55 €
Restes à réaliser investissement :	
- Recettes.....B	20 000.00 €
- Dépenses.....C	53 830.00 €
Besoin de financement ou excédent de financement.....A+B-C	3 376.45 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
- En priorité, à la couverture du besoin de financement C/1068.....	3 376.45 €
- Pour solde à l'excédent de fonctionnement reporté C/002.....	109 593.86 €
Ou - En réserve (dotation complémentaire) C/1068.....	0.00 €

3 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2017

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide le vote des taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2017 comme suit :

	TAUX Année 2016	TAUX Année 2017	BASES 2017	PRODUIT 2017
Taxe d'habitation :	9.65	9.65	422 500	40 771
Taxe foncière (bâti) :	9.62	9.62	292 000	28 090
Taxe foncière (non bâti)	23.79	23.79	67 400	16 034
			TOTAL	84 895

4 - Vote du budget communal

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
- Investissement	213 062.00 €	213 062.00 €
- Fonctionnement	411 816.00 €	411 816.00 €
TOTAL	624 878.00 €	624 878.00 €

5 - Participations communales 2017 aux différents syndicats

Vu les contributions 2017 au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, au SIVOSSE (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, Sportive et Socio-Educative) de la Région de Doudeville et au SIVOS E.H.V,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'inscrire au budget communal les contributions communales 2017 au SIVOSSE de la Région de Doudeville, SIVOS E.H.V et au SMBV. Les montants des contributions figureront à l'article 6554 « contribution aux organismes de regroupement » en section de fonctionnement du budget communal 2017.

6 - DEMANDE D'ADHÉSION AU SDE76 DES TREIZE COMMUNES DE L'ANCIENNE CCYP (Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères)

VU:

- Les délibérations successives des treize communes demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération du 17 février 2017 du SDE76 acceptant ces adhésions,

CONSIDERANT :

- que la Communauté de Communes Yères et Plateaux (CCYP), adhérente au SDE76 par représentation substitution de treize communes, a été dissoute au 1^{er} janvier 2017,
- que, suite à cette dissolution, ces treize communes ont demandé l'adhésion directe au SDE76 pour pouvoir continuer à bénéficier de ses financements et de son appui technique et administratif, en électricité, gaz et éclairage public, comme précédemment au travers de la CCYP,
- que ces demandes d'adhésion sont neutres financièrement pour le SDE76 et les 13 communes,
- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de notre assemblée et de nos adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de notre délibération pour se prononcer à son tour sur les adhésions envisagées (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que le SDE76 a donné son avis favorable à l'adhésion de ces treize communes,

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de ces treize communes au SDE76,

Oui cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion des communes suivantes : Baromesnil, Canehan, Cuverville-sur-Yères, Criel-sur-Mer, Melleville, Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu, Saint-Martin-le-Gaillard, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Sept-Meules, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères, au SDE76,

7 - Fixation du Taux des Indemnités du Maire et des adjoints au Maire

Vu les articles L.2123-17 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **fixe** :

- l'indemnité de Monsieur Vincent LEMETTAIS, Maire de la Commune d'Hautot-Saint-Sulpice, pour l'exercice de ses fonctions, à raison de 31% de l'indice terminal de la Fonction Publique Territoriale.
- L'indemnité de Monsieur Remi REVERT, 1^{er} Adjoint de la Commune d'Hautot-Saint-Sulpice, pour l'exercice de ses fonctions d'adjoint à Monsieur le Maire, à raison de 8.25% de l'indice terminal de la Fonction Publique territoriale.
- L'indemnité de Madame Patricia AUZOU, 2^{ème} Adjointe de la Commune d'Hautot-Saint-Sulpice, pour l'exercice de ses fonctions d'adjointe à Monsieur le Maire, à raison de 8.25% de l'indice terminal de la Fonction Publique territoriale.
- L'indemnité de Monsieur Patrice HORCHOLLE, 3^{ème} Adjoint de la Commune d'Hautot-Saint-Sulpice, pour l'exercice de ses fonctions d'adjoint à Monsieur le Maire, à raison de 8.25% de l'indice terminal de la Fonction Publique territoriale.

Cette délibération prend effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

8 - Préparation de la cérémonie de la fête des Mères

Le conseil municipal décide de fixer la date de la cérémonie de la fête des mères au samedi 27 mai 2017 à 18h. Madame Virginie BLONDEL est chargée de préparer les invitations et de leur distribution dans les boîtes aux lettres des mères de famille hautotaises.

9 - Planning des élections présidentielles et législatives

L'équipe municipale dresse les différents plannings électoraux.

10 - Présentation du rapport d'activité 2016 du SIVOSSE

Monsieur le maire informe l'assemblée que le rapport d'activité 2016 est à leur disposition.

11 - MNT : mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

Vu la loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38 ;

Vu les dispositions du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la saisie du Comité Technique paritaire,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De participer à compter du 1^{er} juin 2017, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- De verser une participation mensuelle de 10 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une Garantie Prévoyance Maintien de Salaire labellisée.

12 - Reprise des instructions des CUa par la CCRY

A compter du 1^{er} juin 2017, la commune d'Hautot-Saint-Sulpice demande que l'instruction des certificats d'urbanisme de simple information soient repris par le service urbanisme de la C.C.R.Y.

13 - Comptes rendus des diverses commissions

Syndicat du Caux Central : Vote du BP – Réhabilitation des châteaux d'eau

Tonic Club : prévision du licenciement du professeur de gym suite à une maladie. L'octroi de la prime de licenciement risque de mettre en péril le budget de l'association. Les cours sont maintenus. Le 24 avril, la présidente doit présenter un plan de financement et une rétrospective des finances des 3 dernières années. Une aide communale sera peut-être sollicitée par le Tonic Club.

SIVOS : Conseils d'écoles ordinaire et extraordinaire – Arrêt des activités périscolaires à compter du septembre 2017

C.C.R.Y. : les BP sont votés – le diagnostic PADD est approuvé – Mesdames Catherine BARBULEE et Virginie BLONDEL se sont inscrites au Groupe d'Action Sociale.

Etude de faisabilité sur la fusion de communes : compte rendu de la réunion d'information avec la commune de Fréville.

14 - Questions diverses

Néant.

